

L'APPEL de la FORÊT de La MALMAISON (Saint-Cucufa)



Sans couvert végétal, comment assurer la repousse et maintenir la biodiversité ?

La Forêt domaniale de La Malmaison, ou Bois de Saint-Cucufa, 200 hectares, principalement composée de chênes, châtaigniers, hêtres, subit des coupes depuis 2018 sur des parcelles de plusieurs hectares, dans le cadre du plan de gestion 2010-2024. Ce plan concerne 45% de la surface globale de la forêt. Il est aggravé en 2020 et 2021 par les problèmes sanitaires du châtaignier, signalés dès 2010. L'importance des coupes rases supprimant le couvert végétal ne met-il pas en danger l'avenir de cette forêt ?

Comment imaginer qu'en 2021 alors que sévissent les canicules de l'été, les variations des températures avec des maximales à 45°C, les sécheresses répétées et prolongées, on puisse encore pratiquer une gestion qui compromet les possibilités de repousse et de replantation tout en affirmant préserver la biodiversité et préserver les paysages ?

LES SIGNATAIRES DE L'APPEL DE LA FORÊT DE LA MALMAISON

ASSOCIATIONS, UNIONS ET FÉDÉRATIONS

PERSONNALITÉS

REJOIGNEZ-NOUS ET SIGNEZ L'APPEL DE LA FORÊT DE LA MALMAISON

LA FORÊT PÉRIURBAINE, UNE ENTITÉ VIVANTE

LES RAISONS POUR UN NOUVEAU PLAN DE GESTION

● LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La forêt joue, d'une part, un rôle primordial dans la captation du CO². Le CO² contenu dans l'atmosphère mettrait 10 000 ans pour être absorbé, en admettant que l'impact de l'homme soit neutre. D'autre part, elle joue un rôle essentiel dans la production d'oxygène de l'atmosphère. Elle contribue grandement à jouer un rôle de climatiseur naturel à l'échelle de la planète et à l'échelle locale, elle tempère la chaleur urbaine

● LA SURVIE DES ÉCOSYSTÈMES

La forêt occupe environ 30% des terres émergées et elle en constitue un élément essentiel: 80% de la biodiversité en est issue. Elle constitue un écosystème de grande importance avec les autres plantes de moins grande hauteur et tous les organismes vivants, végétaux ou animaux qui en font partie. Elle contribue à limiter l'érosion, permet les corridors écologiques. Son maintien en bonne santé limite l'apparition de maladies comme la maladie de l'encre et d'autres pathologies.

● LA SANTÉ HUMAINE

Les forêts périurbaines constituent des îlots de fraîcheur en zone urbanisée et favorisent donc la santé.

● LE RÔLE SOCIAL

Espace, silence, beauté et variété des sites, éducation et sensibilisation à la nature.



L'étang de Saint Cucufa, une réserve d'espèces protégées, un relais d'oiseaux migrateurs

1 - Un contexte général alarmant

Alors qu'en 2019, la COP 25 renforce le lien entre climat et biodiversité, la COP 26, qui devait se tenir en novembre 2020 en Ecosse devait confirmer l'engagement des Etats en matière de biodiversité et de nature, pour permettre de maintenir le climat en dessous des 3 degrés de hausse d'ici 2100. Or, nous connaissons le rôle primordial des forêts, tout comme celui des océans dans la captation du CO². Si les forêts ne peuvent plus jouer leur rôle de captation à cause de leur dégénérescence, quelle qu'en soit la raison, il apparaît impossible qu'elles puissent alors se régénérer de manière naturelle ou par l'action de l'homme et risquent de disparaître à plus ou moins long terme.

Compte tenu de la situation actuelle, nul ne peut prédire l'avenir de la forêt. Il sera fonction de l'intensité du changement climatique

Le pire des scénarios plausibles : et si la forêt se mettait à émettre globalement du carbone au lieu de le capter ? Et si la dégradation de la photosynthèse stoppait les plantes dans la production de l'oxygène indispensable à la vie ?

2 - L'écosystème fragilisé de la forêt de La Malmaison

Une grande partie de la forêt de La Malmaison est classée en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), en raison de son caractère remarquable.

2.1 - La biodiversité en danger !

En 2010, un guide de gestion des forêts en crise sanitaire est édité par les acteurs de la Forêt, Ministère de l'agriculture en tête, guide réactualisé en 2020. Si l'on en croit ce document, la forêt de La Malmaison voit son bois en situation de dépérissement général. C'est les cas du châtaignier, atteint par la maladie de l'encre, fragilisé par les canicules répétées et la pollution qui affecte l'ensemble de la forêt. Certains arbres sont déjà morts ce qui permet de confirmer que la maladie est présente depuis de nombreuses années comme l'atteste le plan de gestion de l'ONF de 2010.



Coupe rase en 2018... sans repousse



Pépinière stérile

Dans les parcelles concernées par les coupes rases, on constate que certains arbres sont certes malades, mais couper tous les arbres sains, même les chênes centenaires, laisse peu de chance au reboisement naturel ou par replantation du fait des canicules et de la sécheresse du tassement des sols, etc.

L'ONF affirme dans ses documents avoir opté pour une gestion en futaies irrégulières en Ile-de-France. Or, les coupes actuelles sont pour beaucoup des coupes rases, se faisant quelques fois la nuit avec de gros engins qui augmentent le tassement des sols, enlèvent totalement le couvert végétal, écrasent les repousses naturelles, détruisent l'habitat de la faune., et de la flore.

Nous sommes visiblement dans les conditions d'une crise écologique et sanitaire majeur.

3 - La maladie de l'encre dans la forêt de La Malmaison

La Mairie de Rueil-Malmaison a publié en décembre 2018 un communiqué de l'ONF dans lequel est annoncé un plan de coupes de la forêt pour éradiquer la maladie de l'encre qui tue le châtaignier et et par ricochet avec le changement climatique affaiblit chênes, hêtres, et l'ensemble de l'écosystème forestier.

Le plan de coupe actuel concerne 36 parcelles sur 92. La solution se trouve t'elle dans les coupes rases systématiques actuellement pratiquées alors qu'une faible partie seulement des châtaigniers sont en danger ? Pouvons-nous prendre le risque de transformer pour 30 ans la moitié de la forêt en friche ?



Des parcelles de forêt dans lesquelles même les sujets sains ont été coupés à ras

Le 29 octobre 2019, l'Etat, la Métropole du Grand Paris et l'ONF signent un accord pour accentuer la préservation des forêts périurbaines franciliennes. Aucun des engagements pris n'a été suivi d'effet, en particulier en ce qui concerne la résilience des forêts face au changement climatique.

3.1 - Une crise sanitaire de la forêt non officialisée depuis 2010

L'ONF affirme que les parcelles en question (36 parcelles sur 92, soit 45% de la forêt) que des espèces plus résistantes vont être replantées. Or quand on visite la forêt, on peut constater que sur les coupes rases effectuées depuis 2018, les repousses ne prennent pas ou difficilement. Sur ces parcelles sans couvert végétal, le sol s'est asséché, les arbustes reprennent péniblement ou pas du tout. Les coupes à blanc ne laissent même pas les sujets sains debout. Aucune exception n'est faite. Et sous prétexte de coupes de sécurité, là encore, des sujets sains sont abattus (40 chênes centenaires sains expédiés à l'étranger en décembre 2020 et janvier 2021).

Comment peut-on assurer dans ces conditions d'exploitation un avenir durable à cette forêt historique ?

3.2 - Vers une impasse sanitaire de la forêt

Alors que l'état de crise sanitaire n'est pas encore déclaré dans cette forêt, avec une mortalité due à des phénomènes multifactoriels, le risque n'est-il pas de voir cette forêt dans une impasse sanitaire ? Car, si les programmes de coupes commencées en 2018 ne prévoient aujourd'hui de coupes sanitaires rases que sur 1/3 des parcelles de la forêt, que va t'il en être si cette politique perdure ?



Grumes en attente de transport vers l'Italie. Même destin pour 40 chênes centenaires

La suppression brutale de la canopée et du couvert végétal, telle que la pratique l'ONF avec ses coupes à ras risque comme nous l'avons déjà dit, de nous emmener dans une situation d'impasse sanitaire. Ce n'est pas tant la pathologie qui est en cause, mais la combinaison de la pathologie avec les effets répétés du climat: canicules, sécheresse et aléas climatiques combinés avec les pollutions de l'air et de l'eau. Cette situation est comparable avec celle de bien des forêts d'Ile-de-France, avec d'autres pathologies.

Il est par conséquent inapproprié de voir dans des documents l'opportunité d'une exploitation économique de la forêt quand on aborde les forêts périurbaines, alors même que leur sauvetage est compromis.

Couper aujourd'hui pour des raisons financières ou d'autres raisons, des espèces saines comme le chêne pédonculé, majoritaire dans la forêt de La Malmaison, c'est accélérer l'affaiblissement de l'ensemble de la forêt et mettre en danger la repousse naturelle ou la replantation.

L'APPEL de la FORÊT de La MALMAISON

Les 7 recommandations

- 1 ● Réunion du comité partenarial proposé le 29 octobre 2019 par Métropole du Grand Paris, l'Etat et l'ONF. Inclure les associations parties prenantes
- 2 ● **Moratoire immédiat** du plan de gestion actuel sur l'ensemble de la forêt (avec arrêt des coupes rases et arrêt du projet de coupes des arbres autour du lac de Saint Cucufa)
- 3 ● Nouvelle gestion de la forêt
 - 3.1 ● avec une **silviculture de taillis sous futaie et une diversification des essences** qui tiennent compte des espèces résilientes dans notre climat
 - 3.2 ● **Priorité au couvert végétal** pour favoriser la repousse naturelle et la replantation en **gestion en irrégulier**, permettant une gestion de transition vers une forêt qui garde sa place dans un contexte de changement climatique et de pollutions
 - 3.3 ● Arrêt de l'exploitation économique du bois (bois énergie, bio-carburants, électricité) au profit d'une gestion de l'arbre au cas par cas. Création dans chaque massif de réserves biologiques et des zones de vieux arbres. Favoriser le gros bois de qualité des vieux arbres. Laisser le petit bois au sol. Arrêter la mécanisation avec des engins lourds qui tassent le sol. Revaloriser le travail en forêt
- 4 ● Classement des forêts périurbaines en **forêt de protection**, et prise en compte du changement climatique, du rôle de la forêt dans la captation globale du CO² et producteur d'oxygène et d'îlots de fraîcheur
- 5 ● Etablir au plus vite un diagnostic précis et objectif de l'état des forêts périurbaines, et placer l'arbre comme prioritaire dans l'aménagement du territoire, au delà de la notion même de bois, ou de forêt.
- 6 ● Reconnaissance statutaire des forêts urbaines et périurbaines dans la Loi Climat
- 7 ● Reconsidérer la forêt sur le plan juridique, et notamment la notion de dommage écologique, en tenant compte de son impact réel sur la qualité et la survie des sols, de la qualité de l'eau, de la qualité de l'air, son effet sur les vents dominants et sur l'érosion des sols, son ultime nécessité comme habitat pour la faune et la flore, le maintien de l'écosystème global du territoire. Introduction de la notion de dommage écologique

LES ASSOCIATIONS DÉCIDENT D'AGIR



Nul ne peut prédire aujourd'hui l'avenir des forêts compte tenu de la situation actuelle de rupture climatique

Coteaux de Seine Associations et un expert en arbres ont déposé un référé « mesures utiles » devant le juge administratif, en janvier 2021, afin de faire cesser les coupes rases dans la forêt domaniale de la Malmaison où près de 80.000 arbres pourraient être abattus.

Les associations signataires demandent la réunion du comité partenarial prévu par la convention Etat-Métropole du Grand Paris et ONF du 29 octobre 2019.

Une nouvelle gestion de la forêt de la Malmaison doit se traduire par une nouvelle approche et un nouveau plan de gestion.

Des actions similaires pourraient voir le jour dans d'autres forêts d'Île-de-France (forêt de Fausses-Reposes, Meudon, Marly le Roi, Montmorency...)

“ Les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent. ”

Chateaubriand

REJOIGNEZ-NOUS ET SIGNEZ L'APPEL DE LA FORÊT DE LA MALMAISON

Contacts

Coteaux de Seine associations : coteauxdeseine-associations@orange.fr

ARBRES, Délégation 92 : Louis VALLIN

www.coteauxdeseine.org

